

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept janvier à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le onze janvier deux mil dix-sept s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Bouillis, Lesage, Renou, Laurent, Trufflet, M.M. Bernier, Després, Rocher, Moreaux, Gautrin, de la Chesnais.

Absent excusé : M. Peigné.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Joëlle Trufflet a été élue secrétaire de séance.

N° 2017-01-01 – Rénovation d'un bâtiment communal : Présentation du projet et demande de subvention au titre de la DETR.

Madame le Maire rappelle au conseil l'étude de faisabilité qui a été réalisée pour le projet de rénovation du bâtiment communal situé rue de la Motte comportant :

- des travaux de mise aux normes accessibilité de cet établissement recevant du public (ERP),
- des travaux de rénovation thermique et transition énergétique de cet établissement recevant du public,
- la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le coût global de l'opération est estimé à 565 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- adopte, à l'unanimité, l'étude présentée,
- arrête les modalités de financement de l'opération, conformément au plan de financement joint au dossier,
- sollicite une subvention spécifique au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

N° 2017-01-02 – Rénovation d'un bâtiment communal : Présentation du projet et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Madame le Maire rappelle au conseil l'étude de faisabilité qui a été réalisée pour le projet de rénovation du bâtiment communal situé rue de la Motte comportant :

- des travaux de mise aux normes accessibilité de cet établissement recevant du public (ERP),
- des travaux de rénovation thermique et transition énergétique de cet établissement recevant du public,
- la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le coût global de l'opération est estimé à 565 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, l'étude présentée,
- autorise Madame le Maire à signer la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

N° 2017-01-03 – Rénovation d'un bâtiment communal : Présentation du projet et demande de subvention au titre de la réserve sénatoriale.

Madame le Maire rappelle au conseil l'étude de faisabilité qui a été réalisé pour le projet de rénovation du bâtiment communal situé rue de la Motte comportant :

- des travaux de mise aux normes accessibilité de cet établissement recevant du public (ERP),
- des travaux de rénovation thermique et transition énergétique de cet établissement recevant du public,
- la mise en valeur du patrimoine bâti.

Le coût global de l'opération est estimé à 565 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité, l'étude présentée,
- autorise Madame le Maire à signer la demande de subvention au titre de la réserve sénatoriale.

N° 2017-01-04 – Aménagement centre bourg de la RD4 : acquisition d'un terrain et désignation d'un notaire.

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'aménagement du centre bourg de la RD4, l'acquisition d'une parcelle de 29ca est nécessaire. Cette parcelle appartient à Mr et Mme Roger, rue du Presbytère. Elle précise que ce terrain est cédé gracieusement par les propriétaires.

Elle fait savoir que le cabinet Letertre a établi le document d'arpentage et demande au conseil de désigner le notaire qui sera chargé d'établir l'acte de propriété.

Après discussion, le conseil municipal désigne l'étude des notaires associés de Dol-de-Bretagne pour établir l'acte de propriété dont les frais seront à la charge de la commune et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 2017-01-05 – Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel.

Madame le Maire rappelle au conseil qu'un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) occupe le poste d'adjoint technique depuis le 16 mars 2015 dans le but de renforcer le service technique chargé de l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Madame le Maire propose au conseil de créer un poste d'adjoint technique et nommer cet agent stagiaire à temps complet à compter du 15 mars 2017 pour une période d'un an, à hauteur de 35 heures par semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité la création de ce poste,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 2017-01-06 – Demande de subvention de l'association « Familles rurales » de Baguer-Morvan.

Madame le Maire fait connaître au conseil qu'elle a reçu une demande de subvention émanant de l'association « Familles rurales » de Baguer-Morvan pour le fonctionnement de l'accueil loisirs auquel participent des enfants de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention pour les années 2015 et 2016 de 34 euros par enfant. Le nombre d'enfants étant de 14 pour l'année 2015 et de 26 enfants pour l'année 2016, la somme de 1 360 euros sera versée à l'association « Familles rurales » de Baguer-Morvan.

Cette somme sera payée sur le compte 65742 du budget de l'exercice 2017.

N° 2017-01-07 – Renouvellement de la convention FGDON 35.

Madame le Maire fait savoir au conseil que la convention qui lie la FGDON (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine) avec la commune est arrivée à son terme le 31 décembre 2016. Une nouvelle convention multi-services est proposée à la commune pour une durée de 4 années, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Il est précisé que l'augmentation de la cotisation tient compte de plusieurs paramètres, notamment :

- la gestion complexe de la problématique « frélon asiatique » dans laquelle la FGDON35 est investie depuis son apparition sur le département,
- la nécessité d'augmenter leur capacité à lutter collectivement contre le ragondin et rat musqué qui faute de froid hivernal ont augmenté leur rythme de reproduction et génèrent de graves problèmes sanitaires,
- des charges de fonctionnement plus importantes liées aux coûts de transport, de matériel et à la procédure qualité Certiphyto,
- la mise en place et l'animation de 13 sections locales dénommées GDON qui seront la base de la pérennisation des actions engagées et du développement de programmes futurs,
- l'évolution démographique de notre commune qui nous a fait changer de tranche.

La participation financière de la commune s'élève de manière forfaitaire à 150 € par an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de renouveler la convention multi-services avec la FGDON35 pour une durée de 4 ans,
- s'engage à régler la contribution financière demandée,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 2017-01-08 – Devis pour un contrat de balayage de la voirie.

Monsieur Després présente au conseil un devis de la Société LPS concernant le balayage de la voirie pour l'année 2017. Ce contrat comporte quatre passages dans les deux bourgs pour un montant de 1 300.46 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord sur ce devis et autorise Madame le Maire à le signer.